



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 531-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 6 février 2019.**

---

**Gemma Vibert,  
Greffière**